



DECLARATION DE LA LXXXII ET LXXXIII FIGURES.

Qui montre la Charpente d'une Volliere à Pigeons.

A TENDV qu'en toute Charpente de maison, ie me suis proposé de mettre tousiours en auant les plus necessaires, ie n'ay voulu obmettre en ce lieu vne nouvelle façon de Fuye, Pigeonnier, & Volliere, aussi honorable à vne Maison noble, que propre à la nourriture des pigeons: ceux qui s'en feruiront en reconnoistront, à leur grand contentement, la commodité pour le fait qu'ils en receuront.



L A 82. figure monstre l'enrayeure que l'on fera de telle forme qu'on voudra: celuy cy est à seize pans, portée sur seize posteaux ou colomnes de bois: on la pourra mettre sur colomnes de pierre, ou sur muraille de telle grandeur que l'on voudra: laquelle sera faite & establie de la grandeur de la place, avec Sablieres qui seront establies & assemblées sur les posteaux de largeur suffisante, pour y pouuoir faire des mouleures ou cornieres, ou bien y en rapporter, parce qu'à tels bastimens cela est necessaire pour seruir d'entablement. Apres que les Sablieres seront establies faudra establir le maistre Entraiçt, qui traucersera l'enrayeure, & sera traué sur les Sablieres comme tous les autres Entraiçts, lesquels seruiront de tirans pour tenir le tout en raison, ainsi qu'on peut voir dans le dessein.



L A 83. monstre les assemblages de la Ferme, lesquels se feront par retraiçtes, avec posteaux pour esgayer les pigeons: & sous icelles retraiçtes on y pourra facilement passer, pour voir aux poteaux, paniers, & autres choses necessaires aux pigeons: & par le dessus on y fera vn petit Dome ou Lanterne, comme il se voit dans la figure, ou d'autre façon, comme on pourra voir és figures suiuanes.

LXXXII. FIGVRE.

